

Samedi 2

3°, 4°, 6°, 7°, 8° et 9° groupes

Terriers, Teckels, Chiens Courants,
Chiens d'arrêt, Retrievers, Chiens
leveurs, Chiens de Compagnie

SOCIETE CANINE MIDI-COTE D'AZUR

affiliée à la Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique

Renseignements : 04 74 21 10 65

Dimanche 3

1°, 2°, 5° et 10° groupes

Chiens de Berger, Molossoïdes,
Chiens Nordiques,
Lévriers.

EXPOSITION CANINE NATIONALE C.A.C.S.

AVIGNON

Parc des Expositions - Lat. 43.9065 N - Long. 4.89262 E - Sortie Avignon SUD

Samedi 2 - Dimanche 3 octobre 2010

Parking réservé aux exposants dans l'enceinte du parc

Exposition sans cage

Concours Jeunes Présentateurs Best in Show - Best Meilleur Jeune



SAMEDI

JURY PRESSENTI

DIMANCHE

3° GROUPE

Airedale et Terriers Divers, Terriers d'Ecosse.....M. JENNY
Bull Terrier, Bull Terrier du Staffordshire,
Staffordshire Américain.....M. VALETTE
Fox Terrier, Yorkshire, Jack et Parson Russel Terrier
et autres races du groupeM. PARSON

4° GROUPE

Teckels.....M. CALCINATI (I)

6° GROUPE

Dalmatien, Rhodesian Ridgeback.....M. BLANGINO
Beagle, Beagle-Harrier, HarrierMme RAULT
Autres races du groupeM. MANSENCAL

7° GROUPE

Spéciale KorthalsM. LAFONT
Pointer, Setter Anglais, Setter Gordon, Setter IrlandaisM. MANSENCAL
Spéciale Braque Français et autres races du groupeM. CASTANET

8° GROUPE

Retriever du LabradorMme DROUILLARD
Golden et autres Retrievers,
Spéciale Barbet et Chiens d'EauMme RAULT
Cocker Anglais, Cocker Américain
et autres SpanielsMme VANDONI-FURIOSO (I)

9° GROUPE

Bouledogue Français.....Mme DROUILLARD
Chihuahua, Caniches, Papillon, Phalène, Griffons Belges.....M. SOULAT
Cavalier King Charles, King CharlesM. VANDONI (I)
Spéciale Bichons et Petit Chien Lion
et autres races du groupeM. BLANGINO

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications dans la répartition des races affectées aux juges en fonction du nombre de chiens engagés ou en l'absence d'un juge.

1° GROUPE

Chiens de Berger Belge, Berger de Brie.....M. CALCINATI
Spéciale Bergers Hollandais,
Colley Barbu, Bobtail, Chien Loup TchecoslovaqueM. JENNY
Spéciale Welsh Corgi, Berger de BeauceM. KERFRIDEN
Spéciale Berger des Pyrénées, Berger CatalanM. PECOULT
Berger Allemand et autres races du groupeM. LORY

2° GROUPE

Pinschers, Affenpinscher, SchnauzersM. BLANGINO
Dogue de Bordeaux.....Mme DESQUARTIERS-DIACQUENOD
Cane Corso, Hovawart, Berger d'Asie Centrale, du Caucase,
Sarplaninac.....M. GARNERO
Spéciale Mastiff et Bullmastiff,
Bulldog, Dogue du Tibet, St-Bernard, Berger d'Anatolie.....Mme GUIVIER
DobermannM. LORY
*Spéciale Chien de Montagne des Pyrénées,
Mâtin des Pyrénées*.....M. PECOULT
Spéciale Dogue AllemandM. VANDONI (I)
Terre-Neuve, Landseer, RottweilerMme VANDONI-FURIOSO (I)
Spéciale Bouviers Suisses et autres races du groupeM. SOULAT

5° GROUPE

Chiens de type Primitif.....M. BARJOT
Chiens NordiquesM. BLANGINO
Podenco, Podengo, Chien du Pharaon,
Cirneco de l'EtnaMme DESQUARTIERS-DIACQUENOD
Spitz Allemands.....M. SOULAT
Autres races du groupe.....M. MANSENCAL

10° GROUPE

Azawakh, Lévrier Espagnol, Sloughi,
Whippet.....Mme DESQUARTIERS-DIACQUENOD
Lévriers Irlandais, Ecosais,
Greyhound, Petit Lévrier Italien.....M. MANSENCAL
Spéciale Afghan et Saluki et autres races du groupe.....M. BARJOT

Spéciales de races : pour les spéciales de races, sont invitées les classes Puppy, Jeune et Vétérán.

Engagements gratuits dans ces classes à condition que les propriétaires aient au moins un chien engagé en classes Intermédiaire, Ouverte, Travail ou Champion.

Attention : l'engagement de ces chiens ne pourra se faire que par courrier à CYNOPRINT (adresse page 3)

2 CLÔTURES DES ENGAGEMENTS

6 septembre et 20 septembre 2010

Entre ces deux dates, majoration des tarifs de 10 euros par chien.

Engagements internet*
cynoprint.com
Réglement sécurisé par carte bancaire

* Les engagements pris sur internet sont majorés de 1 € par chien (pour frais postaux et bancaires).

Exposition : voir page 3

Séance de confirmations : voir page 4

Horaires : de 9 h 30 à 17 h
le samedi pour les groupes 3, 4, 6, 7, 8 et 9
le dimanche pour les groupes 1, 2, 5 et 10

de 8 h 30 à 9 h 30
le samedi pour les groupes 3, 4, 6, 7, 8 et 9
le dimanche pour les groupes 1, 2, 5 et 10

Vous pouvez prélever le formulaire d'engagement à nos expositions et séances de confirmation sur les sites Internet : scmca.com ou cynoprint.com

ROYAL CANIN

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S.

ARRIVÉE ET JUGEMENT

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 30. Les jugements commenceront à 9 h 30.

SORTIE DES CHIENS

Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17 h. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 35 €

LOGEMENT

Pour les meutes, des cages seront à disposition.

RESTAURATION

Possibilité de restauration dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE

Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE

Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants)

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements, b) les engagements au poteau le jour de l'exposition,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes de lot d'élevage et élevage, ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Classes individuelles

- **INTERMÉDIAIRE** : pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette Classe donne droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.
- **OUVERTE** : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.
- **TRAVAIL** : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.
- **CHAMPION DE BEAUTE** : réservée exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.
- **PUPPY** : pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à un classement.
- **JEUNE** : pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au CACS.
- **VÉTÉRAN** : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition) Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

Autres classes

- **MEUTES** - Chiens courants, Terriers, Teckels uniquement
- **Chiens courants** : pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.
- **Terriers et Teckels** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre. **TECKELS** : les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).
- **ELEVAGE** (Ancien Lot d'élevage - Classe pouvant être constituée sur place) : pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.
- **LOT D'ELEVAGE** (Ancien Lot de reproduction - Classe pouvant être constituée sur place) : pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré déjà engagés dans une classe individuelle.
- **COUPLE** : Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
- **PAIRE** : Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

• **CHIEN NE CONCOURANT PAS** : pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la FCI. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

• MONTANT DES ENGAGEMENTS

Il sera libellé à l'ordre de la Société Canine Midi Côte d'Azur et adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagné d'un titre de paiement à :

CYNOPRINT "Expo Avignon" - BP 14 - 01960 PERONNAS

En retour sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition (le montant de l'engagement restera acquis) à la société organisatrice, même si l'exposant ne peut se présenter)

• CLÔTURE DES ENGAGEMENTS -

DEUX CLOTURES - Par courrier et par internet
6 et 20 septembre, entre ces deux dates majoration de 10 € par chien. Tout engagement parvenant après la dernière date de clôture (date d'expédition) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 15 % pour frais de Secrétariat.

• REFUS OU EXCLUSION

1. des engagements :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI ;
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'Exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés

2. des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition).

- des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées.
- ceux refusés par le "Service Vétérinaire".
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

• JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S.

Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé "1^{er} excellent" en classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer, pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le CACS pour attribuer la Réserve de CACS le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le CACS et le mettre en concurrence avec les 1^{er} Excellent des deux autres classes.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - Le chien et la chienne proposés pour le CACS concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu qualificatif Excellent dans la classe jeune et le Meilleur vétérinaire ayant reçu le qualificatif Excellent.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés Meilleur de Race seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Si besoin est une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

RECLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 76 € qui restera acquise à la Société Organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration ;

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ; d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITE - la Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRES IMPORTANT

AVIS AUX EXPOSANTS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER ET EN CORSE

- I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement sur un acquis à caution et le versement des frais correspondants.

- II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé, le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

- III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

CHIENS DE 2^e CATEGORIE :

Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le n° de tatouage (sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger).

L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus

- 1 - de prendre toutes les dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récupéré municipal : tenue en laisse et muselière par une personne majeure en dehors des rings et cages).

- 2 - de présenter aux organisateurs de la manifestation, ainsi qu'à tout contrôle officiel, le récépissé de la déclaration en Mairie de ces animaux.

**Oreilles coupées : les chiens
nés après le 28 août 2008 dont les
oreilles sont coupées sont interdits
de concours en France.**

AGE MINIMUM EXIGE POUR LA CONFIRMATION

| | |
|--|---------|
| 1^{er} Groupe : 12 mois sauf : | |
| Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres | 15 mois |
| 2^e Groupe : 12 mois sauf : | |
| Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Houwart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois | 15 mois |
| 3^e-4^e Groupes | 12 mois |
| 5^e Groupe : 12 mois sauf : | |
| Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland | 15 mois |
| 6^e Groupe : 12 mois sauf | |
| Rhodesian Ridgeback | 15 mois |
| 7^e Groupe | 12 mois |
| 8^e Groupe : 12 mois sauf : | |
| Retrievers | 15 mois |
| 9^e Groupe : 12 mois sauf : | |
| Épagneuls Pékinois et Japonais | 10 mois |
| 10^e Groupe : 15 mois sauf : | |
| Whippet, Petit Lévrier Italien | 12 mois |

SOCIETE CANINE MIDI-COTE D'AZUR
AVIGNON 2-3 OCTOBRE 2010 - Parc des Expositions

DEMANDE D'ENGAGEMENT A L'EXPOSITION

Inscription à la séance de confirmation seule voir page 4

REMP LISSEZ SOIGNEUSEMENT **RECTO-VERSO** CETTE FEUILLE **EN CARACTÈRE D'IMPRIMERIE**

Un seul chien par feuille d'engagement (photocopie acceptée).

Joindre : • le montant de vos engagements libellé au nom de la **Société Canine Midi-Côte d'Azur**.
 • pour les exposants français : soit par **mandat cash**, soit par **chèque**, soit par **carte bancaire** (voir au dos)
 • pour les étrangers, **mandat-poste international** ou **virement bancaire** ou **carte bancaire** (voir au dos).
 • pour les adhérents, **la photocopie de la carte 2010**

Afin d'éviter toute erreur, joignez à votre demande **une enveloppe timbrée (au tarif en vigueur) à votre adresse**.

EXPEDIEZ IMMÉDIATEMENT VOTRE DEMANDE (**ATTENTION AU POIDS DE VOTRE COURRIER**) A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

CYNO PRINT - Expo Avignon - BP 14 - 01960 PERONNAS

**2 CLÔTURES
 DES ENGAGEMENTS**

6 septembre 2010

20 septembre 2010

**Majoration de 10 euros
 entre ces 2 dates**

N° d'arrivée

Race Sexe

Nom du chien

Couleur Poil (ras, long, dur)

Taille Poids

*(pour Schnauzers, Pinschers, Chiens courants,
 Caniches, Spitz, Teckels)*

*(pour les Pékinois, Japonais,
 Papillons, Phalènes)*

N° Livre d'origines Date de naissance

N° de tatouage (ou transpondeur)

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur : M. Mme, Mlle
(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Propriétaire :

Nom : M. Mme, Mlle

Prénom

Adresse (lisible)

Code postal Ville

Pays Tél.

Classe d'engagement

Puppy Jeune Intermédiaire Ouverte

Travail Champion Vétéran Hors concours

Confirmation demandée

Paire (20 €) : nom du 2^e chien

Couple (20 €) : nom du 2^e chien

| | Participation aux frais d'organisation TTC | | Exposition sans cage sauf meutes | |
|---|--|------|----------------------------------|------|
| | jusqu'au 6 septembre | | du 7 au 20 septembre | |
| | | (*) | | (*) |
| Pour le 1 ^{er} chien (catalogue compris) | 38 € | 33 € | 48 € | 43 € |
| Pour les 2 ^e et 3 ^e chiens (chacun) | 33 € | 28 € | 43 € | 38 € |
| A partir du 4 ^e chien (chacun) | 30 € | 25 € | 40 € | 35 € |
| Puppy, Vétéran, Chien Hors concours | 28 € | 23 € | 38 € | 33 € |
| Meute (au moins 6 chiens), tarif par chien <i>Tous en classe individuelle (cage gratuite)</i> | 11 € | 11 € | 13 € | 13 € |
| Paire, Couple, Elevage, Lot d'Elevage | 20 € | 20 € | 20 € | 20 € |

Les tarifs dégressifs s'appliquent uniquement aux chiens appartenant au même propriétaire (*) Réduction

***Réduction réservée aux membres de la SCMCA à jour de leur cotisation de l'année en cours : joindre photocopie de la carte 2010**

| Classes dans lesquelles le chien* peut être engagé (voir définition des classes dans le règlement) | SOMMES ADRESSEES |
|--|------------------|
| ◆ Classe Puppy (de 6 à 9 mois) | |
| ◆ Classe Jeune (de 9 à 18 mois) | |
| ◆ Classe Intermédiaire (de 15 à 24 mois) | |
| ◆ Classe Ouverte (âge minimum 15 mois) | |
| ◆ Classe Travail (âge minimum 15 mois) - voir au dos | |
| ◆ Classe Champion (âge minimum 15 mois) - voir au dos | |
| ◆ Classe Vétéran (âge minimum 8 ans) | |
| ◆ Paire/Couple (20 €) | |
| ◆ Meute 11 € x...= | |
| ◆ Classe Hors Concours (voir règlement) | |
| ◆ Elevage et Lot d'Elevage (Engagement au secrétariat le jour de l'exposition 20 €) | |
| TOTAL | |

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso de cette même feuille.

Fait à Signature du propriétaire (obligatoire)
 le2010

BULLETIN D'ADHESION - Année 2010

Le règlement doit faire l'objet d'un paiement séparé.

(à retourner à la S.C.M.C.A., 370 route St Canadet 13100 AIX EN PROVENCE)

Nouvelle adhésion

Renouvellement

N° adhésion - 1

N° adhésion - 2

1 - M. Mme Mlle : Nom Prénom Date de naissance

2 - M. Mme Mlle : Nom Prénom Date de naissance

Adresse

Code postal Ville Téléphone

Fax E.mail

Propriétaire d'un chien de race : Parrainé(e) par :

déclare adhérer à la SOCIETE CANINE MIDI-COTE D'AZUR
 et accepte les statuts et règlement en vigueur
 (les nouvelles demandes doivent être acceptées par le comité).

18 € cotisation individuelle

25 € cotisation couple

Signature 1

Signature 2

Fait à le

